



## PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion  
du 14 janvier 2021

Délibération PNMBM\_cdg\_2021\_02

### Election du président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

- Vu** le code de l'environnement, notamment les articles R. 334-31 et suivants,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté inter préfectoral n°2020/122 du 23 décembre 2020 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBM\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Vu** le procès-verbal de dépouillement en date du 14 janvier 2021 relatif à l'élection du président du Conseil de gestion,

**Le Conseil de gestion adopte les décisions suivantes :**

#### **Article 1 :**

Monsieur François Deluga est élu président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Office.

#### Visa des Commissaires du gouvernement

**Représentant la Préfète de la Gironde**  
Sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon

Houda VERNHET

**Représentant le Préfet maritime de l'Atlantique**  
Adjoint au préfet maritime de l'Atlantique

AG2AM Jean-Michel CHEVALIER

